



Centre de compétence des droits humains: une solution minimale insuffisante **Communiqué de presse de Humanrights.ch**

Cela fait près de neuf ans que l'association Humanrights.ch s'engage pour la création d'une institution nationale crédible des droits humains qui répondrait aux exigences internationales. Le 1er juillet 2009, le Conseil fédéral s'est prononcé contre la mise en place d'une telle institution. Il n'a donc toujours pas pu se résoudre à faire un pas dans cette direction. La décision de l'exécutif se cantonne à la mise sur pied d'un institut universitaire en faveur des prestations dans le domaine des droits de l'homme. Le nouveau centre de compétence sera constitué via une mise au concours publique et devrait prêter main forte à la Confédération et aux cantons, mais également au secteur privé lorsque ceux-ci se trouveront face à un problème concret d'application des normes contraignantes internationales des droits humains.

L'association Humanrights.ch ne peut pas approuver ce choix minimaliste. Le minimum à son sens serait la mise sur pied d'une institution qui répondrait aux exigences internationales sur la base des critères édictés par les principes de Paris. Tels que: une institution indépendante de l'Etat, une base juridique solide et une accessibilité pour les victimes. Ces critères essentiels ne pourront être remplis par le centre de compétence universitaire envisagé. Le cahier des charges du centre de compétence de la Confédération ne s'engage ni à avoir l'indépendance nécessaire et ne se dote pas des compétences légales requises pour pouvoir contrôler le processus politique et la situation des droits humains en Suisse. De plus, cela ne lui permettra pas de pouvoir intervenir pour les cas particuliers.

Un projet qui remplirait les exigences internationales en matière de droits humains n'est manifestement pas en mesure d'obtenir la majorité en Suisse, ni dans l'administration, ni au parlement. Ceci constitue un certificat de pauvreté pour la politique suisse, quand on pense qu'aux quatre coins du globe de nombreux pays ont pu se doter d'une institution indépendante des droits humains, active non seulement sur le papier mais également dotée d'un système d'évaluation mutuelle sévère. La Suisse devra manifestement encaisser ici le reproche de mentalité rétrograde.

Une évaluation des propositions pour la suite est prévue dans quatre ans par le Conseil fédéral ; ce qui fait explicitement entrevoir l'option d'une mise en place d'un institut des droits humains selon les principes de Paris pour la période post-pilote. Si le processus parvient à cette fin souhaitable, le nouveau centre de compétence devra être capable d'utiliser sa marge de manœuvre afin de rendre attentif les acteurs politiques concernés de la nécessité d'un tel développement.

L'association Humanrights.ch soutiendra aussi à l'avenir toutes les tentatives allant dans le sens d'une désignation d'un véritable institut national des droits humains.

Humanrights.ch exige que, conformément aux principes de Paris, la société civile soit associée à la mise sur pied du centre de compétence pour les droits humains. L'organisation est prête à investir dans ce projet ses propres connaissances des droits humains. Dans ce sens, nous considérons le choix du Conseil fédéral comme une chance pour donner une nouvelle impulsion à la politique suisse des droits humains.



Humanrights.ch | MERS

Hallerstrasse 23, CH-3012 Bern, Telefon ++41 31 302 01 61
info@humanrights.ch, www.humanrights.ch

Contacts:

Mercredi 1er juillet: Alex Sutter, direction Humanrights.ch, Tel. 031 302 01 61

Jeudi 2 juillet: Christina Hausammann, direction Humanrights.ch, Tel. 031 302 03 39